

## **Lettre spéciale** Jeudi 17 novembre 2022

### **Rappel – IMPORTANT**

#### **Date butoir pour le recensement des données physiques et financières en vue de la préparation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – Exercice 2023**

La [Lettre des collectivités n°7](#) du 7 novembre dernier demande à l'ensemble des communes et des EPCI à fiscalité propre (communautés d'agglomération et communautés de communes) du département de procéder au recensement de certaines données en vue de la répartition de la DGF pour 2023. Vous retrouverez en pièce jointe la circulaire préfectorale transmise aux collectivités par voie électronique le 4 novembre dernier.

À ce jour, 418 communes et 12 EPCI à fiscalité propre n'ont pas encore procédé à ce recensement. Il convient, le cas échéant, de transmettre ce courriel et cette circulaire au service ou à la personne de votre structure en charge de ce recensement.

**Nous attirons votre attention sur la date butoir de ce recensement : les collectivités ne l'ayant pas encore fait doivent obligatoirement renseigner le formulaire idoine avant ce mercredi 23 novembre 2022, délai de rigueur :**

- Les **communautés d'agglomération** et les **communautés de communes** doivent compléter le formulaire suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/oise-recensement-donnees-dgf-2023-epci>
- Les **communes** doivent compléter le formulaire suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/oise-recensement-donnees-dgf-2023-commune>

En cas de besoin, un tutoriel d'utilisation de « Démarches-simplifiées », élaboré par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), est à disposition sur <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>. Les collectivités y trouveront toutes les informations utiles à l'utilisation de cette plateforme, notamment la procédure à suivre pour créer un compte pour leur collectivité.

Le recensement de ces données joue un rôle déterminant : toute erreur de recensement, ou absence de recensement, est susceptible d'entraîner une répartition erronée de la DGF pouvant s'étendre à plusieurs dispositifs. Nous vous remercions par conséquent d'y porter une vigilance particulière.

Le bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire de la préfecture de l'Oise reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

**Contact :** [pref-subventions-dotations@oise.gouv.fr](mailto:pref-subventions-dotations@oise.gouv.fr)

